

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue le **jeudi 20 juillet 2023**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19h25.

Sont présents, le Maire, Bruno Côté, les Conseillères Christine Baudinet, Émilie Hébert-Larue et Cynthia Sherrer, les Conseillers, André Ducharme, Francis Marcoux et Jason Ball. Tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais requis par la loi.

La séance est présidée par le Maire Bruno coté. Le Directeur général secrétaire trésorier, Martin Maltais, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. Aucun citoyen assiste aussi à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES

Le Maire, Bruno Côté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2023 07 35

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Cynthia Sherrer
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DE JOUR Séance extraordinaire 20 juillet à 19h00

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de modification au schéma d'aménagement et à la carte A1 des grandes affectations de la MRC Memphrémagog afin de prévoir l'affectation Extraction sur les lots 5 553 482 (ch. De la Vallée Missisquoi) et 6 414 647 (ch. De la Mine) du cadastre du Québec
4. Période de questions
5. Fermeture de l'assemblée.

Adopté.

2023 07 36

- ### **3- Demande de modification au schéma d'aménagement et à la carte A1 des grandes affectations de la MRC de Memphrémagog afin de prévoir l'affectation Extraction sur les lots 5 553 482 (ch. De la Vallée Missisquoi) et 6 414 647 (ch. De la Mine) du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 2023 07 23 afin de traduire fidèlement la vision du Conseil en matière d'exploitation de carrière-sablière;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par la firme Chabot, Pomerleau et Associés à titre de demandeur pour la propriétaire Lorraine Wilkins à la municipalité afin de permettre l'exploitation d'une gravière et sablière sur le lot 5 553 482 du cadastre du Québec, le tout étant appuyé par le Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est actuellement situé dans la zone municipale RU-5 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog et aux règlements d'urbanisme de la municipalité actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot a fait l'objet d'une exploitation de gravière et de sablière dans le passé, soit depuis 1950, mais cet usage a été fait de manière intermittente et non

continue ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'a pas été en mesure de démontrer que l'usage de gravière et sablière bénéficie de droits acquis sur l'usage ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a démontré que le terrain présente un potentiel pour l'activité d'extraction de gravier et de sable ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur déposera une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour exploiter le lot comme gravière et sablière ;

CONSIDÉRANT QUE par ailleurs, le Conseil municipal souhaite qu'il soit aussi permis d'exploiter une gravière et sablière sur le lot 6 414 647 (chemin de la Mine) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est actuellement situé dans la zone municipale RU-6 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog et aux règlements d'urbanisme de la municipalité actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prend état de la nécessité que soit obtenu un certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour que soit exploité chacun de ces lots comme gravière et sablière ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Cynthia Sherrer
et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Potton demande à la MRC de Memphrémagog de modifier son schéma d'aménagement révisé 8-98 et sa carte A1 des grandes affectations du territoire pour remplacer l'affectation Rurale pour l'affectation Extraction pour le lot 5 553 482 du cadastre du Québec aux abords du chemin de la Vallée-Missisquoi et de remplacer l'affectation Rurale pour l'affectation Extraction pour le lot 6 414 647 du cadastre du Québec aux abords du ch. de la Mine.

Adoptée.
(La conseillère Christine Baudinet vote contre)

The municipal Council of the Township of Potton is requesting that the MRC Memphrémagog modify its revised land use plan 8-98 and its map A1 of the major land uses to replace the Rural land use with the Extraction land use for lot 5 553 482 of the cadastre of Quebec in the vicinity of Vallée-Missisquoi road and to replace the Rural land use with the Extraction land use for lot 6 414 647 of the cadastre of Quebec in the vicinity of de la Mine road.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **André Ducharme** et résolu que la séance soit levée à 19h29.

Le tout respectueusement soumis,

Bruno Coté
Maire

Martin Maltais
Directeur général secrétaire trésorier

Je, Bruno Côté, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.